

## **Secteur des Montboucons lieudit «La Grange Feret» - Lancement de la déclaration d'utilité publique modificative pour création d'une réserve foncière dans le cadre du Parc Scientifique et Industriel**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par arrêté préfectoral du 6 août 1987, M. le Préfet du Département du Doubs a déclaré d'utilité publique, sur le territoire communal, la création d'une réserve foncière dans le secteur des Montboucons, en vue d'y réaliser des équipements publics comme la caserne des pompiers, l'extension de terrains de sports et le Centre Départemental d'Incendie.

Il est rappelé que ces terrains, cadastrés section HS n° 101, 104, 106 et 10, appartiennent à la Ville de Besançon et représentent une surface totale de 8 ha 50 a 63 ca. Toutefois, à la suite de la décision du Conseil Général d'abandonner la construction du Centre Départemental d'Incendie sur ce secteur, une surface de 5 ha 73 a 87 ca a été libérée.

C'est ainsi que la Ville de Besançon a pu répondre à la demande du Conseil Régional qui recherchait un emplacement pour y implanter le «Lycée Ledoux».

La substitution du 5<sup>ème</sup> Lycée au Centre Départemental d'Incendie nécessita la mise en place de la procédure de mise en compatibilité du POS, prévue à l'article L 123.8 du Code de l'Urbanisme. Une nouvelle déclaration d'utilité publique fut donc engagée. Dès cette époque, les motifs invoqués dans la notice explicative précisait que la démarche de réaliser un lycée dans le secteur des Montboucons s'inscrivait dans le projet du Parc Scientifique et Industriel et de la réalisation d'une nouvelle école d'ingénieurs.

Actuellement, la construction de l'ENSMM est bien engagée. Par ailleurs, le Conseil Municipal, par sa délibération en date du 15 avril 1991, a décidé de mettre en place la concertation préalable à la déclaration d'utilité publique du Parc Scientifique et Industriel.

Une nouvelle étape est donc engagée avec la demande à M. le Préfet du Département du Doubs, de bien vouloir faire procéder à une enquête publique sur les terrains propriété communale, concernés par la déclaration d'utilité publique du 6 août 1987, afin d'élargir le champ de la réserve foncière pour équipement public à l'implantation des activités scientifiques et industrielles comprises dans le futur Parc Scientifique et Industriel. Par la suite, ce processus sera complété par la déclaration d'utilité publique globale du Parc Scientifique et Industriel.

La demande de déclaration d'utilité publique concerne des terrains communaux sis à la Grange Feret, cadastrés section HS n° 231, 102 et 215, pour une surface totale d'environ 4 ha 74 a 46 ca.

Le Conseil Municipal est donc invité à solliciter de M. le Préfet du Département du Doubs l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réserve foncière des Montboucons, pour équipements publics et réalisation d'un Parc Scientifique et Industriel.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.